

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 5 juin 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Marilène David (greffière adjointe) et Sylvie Goupil McGraw (trésorière).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 28 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Le maire suppléant Armand Caron et le conseiller Laurent Robichaud déclarent un conflit d'intérêts au point 8.12 Représentation – visite à Loudun dans le cadre du jumelage Shippagan-Loudun.

La conseillère Eda Roussel déclare un conflit d'intérêts au point 8.14 Demande d'appui financier – Festival des Châteaux de sable de Le Goulet.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.18 : Projet de loi 45 – rédaction de lettre d'opposition pour le pouvoir discrétionnaire de révoquer ou de modifier des arrêtés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

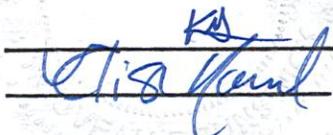
4.2 Réunion extraordinaire du 29 mai 2023

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 29 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.

SHIPPAGAN

MAIRE
GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – avril et mai 2023

La greffière fait état des permis pour le mois d’avril et mai 2023.

6.2. Autre

Aucune autre correspondance.

7. Rapport des comités

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Présentation des états financiers audités de la Ville de Shippagan 2022

L’auditeure de la municipalité, M^{me} Mélanie Paulin, présente les états financiers audités 2022.

8.2. Demande de contribution – Association des Plus Belles Baies au Monde

La municipalité a reçu une demande de contribution financière de La Baie des Chaleurs, qui possiblement recevra le congrès mondial de l’Association des Plus Belles Baies du Monde en 2025. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d’octroyer une contribution de 300\$ dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.3. Réparation sommaire des routes – Camping Shippagan

Le conseil municipal ayant pris connaissance de l’affaissement des routes du Camping Shippagan, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d’autoriser l’administration d’effectuer la réfection partielle de celles-ci pour un montant de 36 500 \$ (taxe incluse).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.4. Demande de vente d’une partie du terrain excédentaire NID 20375002

La municipalité a reçu une demande de M Jacques Mallet pour l’achat d’une partie du terrain excédentaire portant le numéro d’identification 20375002. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte de vendre à M. Mallet la partie du terrain excédentaire demandé tel quel au montant de 0,25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais afférents, soit d’arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu’il doit avoir finaliser la transaction avant le 1^{er} juillet 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.5. Demande d’aide du Club de l’Âge d’Or de Shippagan

Le conseil a reçu une demande d’aide en services du Club de l’Âge d’Or de Shippagan. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité leur accorde le service de déblaiement de neige ainsi que la gratuité du service d’eau et d’égout pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

8.6. Première lecture par son titre de l'arrêté n 50-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°50-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n 50-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°50-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Approbation – Tour de télécommunication

Après avoir reçu la recommandation du Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne concernant le projet de tour de télécommunication qui sera situé au 297, avenue Hôtel-de-Ville, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'autoriser l'aménagement d'une tour de télécommunication à cet endroit si les conditions suivantes sont respectées : Eastlink obtient tous les permis nécessaires du ministère de l'Environnement pour son aménagement et que la compagnie s'engage à faire un contrôle de la poussière lors des travaux d'implantation de la tour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – Projet 288, boul. J.-D. Gauthier

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – Projet 288, boul. J.-D. Gauthier

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël

Appuyée par la conseillère Nathalie Robichaud

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par M. Jean-Gérard Chiasson et que cette demande a pour but de retirer la condition reliée à l'usage d'habitation multifamiliale en C1 afin de permettre au demandeur de convertir les aires commerciales du rez-de-chaussée de son bâtiment en deux logements résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage comme recommandé par le comité de révision de la planification;
- b) la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 10 juillet 2023 à la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
SHIPPAGAN

8.10. Autorisation des demandes d'incitatifs – Politique d'incitatifs au développement économique

En lien avec la nouvelle Politique d'incitatifs au développement économique, les incitatifs suivants ont été traités par l'administration et cadre aux critères, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'autoriser les incitatifs suivants :

- Julie-Pier Friolet et Julien Plourde, nouveau propriétaire, 300 \$
- Quincaillerie Gauthier Hardware Ltée, nouveau bâtiment, 9 488.93 \$

Pour un total de **9 788.93 \$** d'incitatifs.

Pour un total de 31 138.79\$ d'incitatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Demande de contribution financière – Coopérative Carrefour Santé Communautaire Inkerman

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de procéder à un versement de 8 078 \$ à la Coopérative Carrefour Santé Communautaire Inkerman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Représentation – visite à Loudun dans le cadre du jumelage Shippagan-Loudun

Considérant que le Jumelage Shippagan-Loudun organise une visite à caractère économique à Loudun en France du 2 au 9 septembre 2023, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que les représentants, le maire suppléant, Armand Caron et le conseiller Laurent Robichaud reçoivent chacun un montant de 1 500 \$ pour les aider à couvrir les frais du voyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Demande de contribution financière – Festival des pêches et de l'aquaculture

La municipalité a reçu une demande de la part du Festival des pêches et de l'aquaculture afin de couvrir les frais de location du Centre Rhéal-Cormier dans le cadre des festivités estivales qui se tiendra du 8 au 16 juillet 2023. Considérant que le festival est une tradition bien ancrée dans la région et que chaque année plus de 15 000 personnes d'ici et d'ailleurs se rendent à Shippagan pour célébrer, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de couvrir annuellement les frais de location de 2 000 \$ du Centre Rhéal-Cormier pour les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14. Demande d'appui financier – Festival des Châteaux de sable de Le Goulet

Le conseil a reçu une demande de financement de la part de la Présidente du Festival des Châteaux de sable de Le Goulet, afin de recevoir un appui financier d'un montant de 2 000 \$ pour les aider à assurer la programmation de la 13^e édition qui aura lieu du 17 au 20 août 2023. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël leur octroyer le don monétaire demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15. Partenariat – Spectacle de la Maison de la culture

La municipalité a reçu une demande de partenariat de la Maison de la culture pour le spectacle de l'humoriste Michel Barette qui a eu lieu le 19 mai dernier au Centre Rhéal- Cormier. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel que la municipalité couvre les frais de location du Centre Rhéal- Cormier pour cet événement, soit un montant de 747.50 \$, taxe incluse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16. Demande de don – UMCS – Camp d'été pour jeunes entrepreneurs

La municipalité a reçu une demande de don de la part de l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour couvrir une partie des frais d'un BBQ communautaire qui bouclera leur première édition d'un camp d'été pour jeunes entrepreneurs. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer 300 \$ dans le cadre de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.17. Approbation – formulaires pour les services de remplissage d'eau des pompiers

Afin d'offrir le même niveau de service à tous les citoyens de la municipalité de Shippagan, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser les modifications faites aux formulaires suivants : Formulaire de demande de remplissage de piscine et Formulaire de demande d'eau douce au bateau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18. Projet de loi 45 – rédaction de lettre d'opposition pour le pouvoir discrétionnaire de révoquer ou de modifier des arrêtés

Le conseil municipal ayant pris connaissance du projet de loi 45 ayant été déposé à la législature le 9 mai dernier concernant la création de la commission municipale et ayant été informé de l'apparition d'une clause concernant le pouvoir discrétionnaire octroyé au ministre de révoquer ou de modifier des arrêtés ou des règlements adoptés par un conseil municipal, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel de rédiger une lettre d'opposition à ce sujet et de demander de mettre le projet de loi sur pause afin qu'une consultation des municipalités et de leurs associations soit mise en œuvre pour répondre à nos préoccupations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 21 h.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h23.